

LE JOUR, 1951
26 SEPTEMBRE 1951

REMARQUES SUR LA CONCILIATION

Tout l'Occident doit se souvenir qu'Israël est la patrie éventuelle de quinze millions de juifs et que les craintes des voisins d'Israël sont des craintes fondées.

Nous rappelions naguère que selon Roupin qui, d'origine allemande était un maître dans sa branche et enseignait à l'Université de Jérusalem, les juifs dans le monde étaient un million et demi, vers 1800. Ils sont au moins dix fois ce nombre aujourd'hui malgré les horreurs du régime hitlérien.

C'est l'accroissement de la population juive dans tous les pays, dans la mesure où il aboutit à l'immigration en Israël, qui menace les Arabes et la paix. Car le Judaïsme universel travaille au surpeuplement de la Terre Promise.

Le territoire d'Israël comme il est, et la situation économique d'Israël compte tenu des perspectives les plus favorables, ne peuvent justifier, pour le présent ni pour l'avenir, une immigration dont le premier but est politique et qui est un facteur de guerre en soi. Or cette immigration phénoménale et son développement à un rythme accéléré sont dans les plans d'Israël.

Le gouvernement de M. Ben Gourion ne s'en cache pas. Si le territoire d'Israël était l'immense et vierge Australie, il supporterait à peine une immigration de cet ordre de grandeur.

Cette considération devrait dominer les travaux de la Commission de conciliation pour la Palestine qui se poursuivent si laborieusement à Paris.

Lorsque la Commission de conciliation met un engagement solennel de non-agression réciproque dans son préambule, elle feint d'ignorer les raisons qui rendront l'agression fatale si on n'y veille. La volonté et l'autorité des nations-Unies, on en mesure les limites en pensant au cas qu'en a fait Israël.

Et contre de nouvelles agressions d'Israël, proches ou moins proches on se persuade que les assurances verbales et écrites ne vaudront jamais rien à elles seules.

La procédure d'Israël, quant au respect des territoires qui l'entourent, ressemble assez à la procédure hitlérienne. L'argument de « l'espace vital ». C'est cette immigration folle qui le fait convoiter davantage et qui l'impose.

Les propositions de la Commission de conciliation, quand on les analyse un peu, laissent rêveur. Elles consolident le présent et elles multiplient les menaces pour l'avenir. Tout ce qui est favorable à Israël est précis ou tend à le devenir ; tout ce qui intéresse les Arabes est et demeure flottant et vague. Il y a dans le document de la Commission de conciliation les éléments d'un marché de dupes de première grandeur. On hésite à penser que la Commission de conciliation en puisse être, elle-même, la dupe.

L'avenir des réfugiés est, en fait , réduit à peu près entièrement aux solutions arabes, celles-là subordonnées audacieusement au développement économique des pays arabes.

Pour « l'utilisation des eaux du Jourdain, du Yarmouk et de leurs affluents », la Commission sait prévoir « l'autorité internationale » qu'elle ne veut plus prévoir pour Jérusalem.

L'ensemble est décevant et fragile. La Commission a sans doute fait de son mieux et nous rendrons ici hommage à ses efforts. Cela ne nous empêche pas de constater que ces efforts pour méritoires qu'ils sont, ne vont pas au fond du problème.

La commission de conciliation, lasse peut-être de son ingrate mission, ne voit plus que le problème d'Israël est un problème nouveau pour le monde ; et que, pour le comprendre, il ne suffit pas de plonger dans le passé, mais qu'il faut ouvrir les yeux tout grands sur l'avenir.